



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019

Date de la convocation : 19 Juin 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

L'an deux mille dix-neuf, le dix neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs LE BOUDEC Christine, RUCET Angélique, LEMOINE Claude, DESERT Christelle, LE BOUCHER Gwénaëlle, MARTIN Jean-Loup, BERTHELOT Vincent, ACINA Alain, HAMON Pascal, LOURADOUR-DURAND Gisèle.

Etaient Absents ou Excusés : M. BROMBIN Alain ayant donné pouvoir à Mme LOURADOUR-DURAND Gisèle. Mme SAGEAN Laurence ayant donné pouvoir à M. BERTHELOT Vincent.

Secrétaire de séance : M. MARTIN Jean-Loup

ORDRE DU JOUR

1/ ALSH MUTUALISÉ

- 1.1/ Vote des tarifs
- 1.2/ répartition du reste à charge
- 1.3/ autorisation de signature de la convention de mutualisation

2/ TRAVAUX

- 2.1/ Alarmes école
- 2.2/ Couverture (école + salle des fêtes)
- 2.3/ Bornes électrique Port de Lyvet
- 2.4/ Sani-broyeur église
- 2.5/ VMC bibliothèque
- 2.6/ Remorque-benne

3/ VOIRIE

- 3.1/ Impasse de l'Ecole
- 3.2/ La marre aux renards

4/ MARCHÉ PUBLIC

- 4.1/ Lancement de l'appel d'offre du projet « réhabilitation accueil périscolaire et extrascolaire »

5/ FINANCES

- 5.1/ Décisions modificatives au budget principal

6/ CONTROLE DE CONFORMITE

- 6.1/ diagnostic Radon école
- 6.2/ contrôle de sécurité équipements sportifs et aires de jeux

7/ DIVERS

- 7.1/ Excès de vitesse au Bourgneuf
 - 7.2/ Lotissement Le Clos Rolland
-

DELIBERATION N°45/2019 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour les 2 points suivants :

- Indemnités des élus
- Revitalisation de la bibliothèque école

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

46/2019 – ALSH MUTUALISÉ

Dans le cadre du projet de mutualisation de l'ALSH entre les trois communes La Vicomté, St Hélien et Pleudihen, il est proposé d'harmoniser les tarifs à compter du 26 août 2019 :

	Quotient familial	Garderie	Tarif journée avec repas et goûter		Tarifs semaine de 5 jours avec repas et goûter	
			Enfants des communes	Enfants Hors communes	Enfants des communes	Enfants Hors communes
Barème A	0 à 575 €	1.00 €	8.30 €	11.20 €	37.35 €	50.40 €
Barème B	576 € à 700 €	1.15 €	11.20 €	12.35 €	50.40 €	55.60 €
Barème C	701 € à 900 €	1.20 €	12.40 €	13.65 €	55.80 €	61.45 €
Barème D	901 € à 1 100 €	1.25 €	13.40 €	14.75 €	60.30 €	66.40 €
Barème E	1 101 € et plus	1.35 €	14.60 €	16.10 €	65.70 €	75.45 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Concernant la répartition du reste à charge, la commission entre les trois communes se réunira prochainement.

Concernant la répartition du reste à charge, la commission des trois communes se réunira prochainement pour décider des modalités. Une proposition de répartition est présentée :

50% population - 50% journées enfants	
Pleudihen	1 752 €
St Hélien	699 €
La Vicomté	699 €
	3 150 €

47/2019 – ALARME INCENDIE ÉCOLE

Suite au passage de la commission de sécurité à l'école, il a été détecté un problème de connexion entre les alarmes incendie des différentes salles. Les travaux de mise aux normes des alarmes doivent être réalisés avant la rentrée de septembre 2019. Monsieur le Maire propose deux devis :

- Ent Desriac : 2 370.29 € TTC, pour une solution filaire
- Jean-Paul Le Raer : 1 132.00 € Net de taxes, pour une solution en WIFI

Il est proposé de voter pour sélectionner Le Raer Jean-Paul, sous réserve que la commission de sécurité valide ce système WIFI. En cas de refus de la part de la commission de sécurité, l'entreprise Desriac serait choisie. Ces travaux seront imputés à l'article 615221 de la section de fonctionnement.

VOTE :

Se sont abstenus, messieurs Martin et Brombin

Ont voté contre, Madame Louradour Durand et Leboudec

Neuf voix pour

48/2019 – COUVERTURE ÉCOLE TIPHAINE RAGUENEL

Le Conseil Municipal annule la délibération n° 92/2018 du 08 novembre 2018.

Une nouvelle consultation pour la couverture de la salle des professeurs a été réalisée. Le Conseil Municipal attribue le marché à l'entreprise la moins disante, à savoir l'entreprise Benatre de La Vicomté pour un montant de 5 368.08 € HT.

Ces travaux seront payés en section d'investissement à l'article 2313-15.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

49/2019 – COUVERTURE (GOUTIERE) SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal attribue le marché à l'entreprise la moins disante, à savoir la SARL Guery couverture de St Helen, pour un montant de 1 591.42 € HT. Ces travaux seront payés en section de fonctionnement à l'article 615228.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

50/2019 – PORT DE LYVET : BORNES ÉLECTRIQUES

Monsieur Vincent Berthelot, adjoint en charge du port de Lyvet, rapporte :

Les 28 bornes actuelles n'étant pas conformes, il convient de les remplacer par des bornes étanches et qui permettent de limiter la consommation électrique et ceci dans un souci de sécurité des usagers du port.

Monsieur Berthelot propose pour l'année 2019, de remplacer 6 bornes sur les pontons E et F. Il a réalisé une consultation auprès de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié plusieurs propositions, décide de retenir l'entreprise GAPE pour un montant Hors Taxes de 5 690 €.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

51/2019 – SANI BROYEUR ÉGLISE

Le Sani broyeur étant usé, il convient de le remplacer.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise locale à savoir Entreprise Hamon Cotteverte de La Vicomté pour un montant Hors Taxe de 605.67 €.

Ces travaux seront imputés à l'article 6115221 à la section de fonctionnement.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

52/2019 – VMC BIBLIOTHEQUE

Le marché concernant la bibliothèque est attribué à l'entreprise Kerfroid de St Maïo pour un montant de :

1 207.18 € HT. Cette somme sera imputée à l'article 2313-58 en section d'investissement.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

53/2019 – ACHAT D'UNE REMORQUE BENNE

La remorque agricole actuelle n'étant pas fonctionnelle, Monsieur le Maire propose l'achat d'une remorque auprès de la SARL Rance Motoculture de Pleudihen sur Rance pour un montant HT de 3 125 €. La SARL reprendrait la remorque agricole pour 2000€, soit un net à payer de 1 125 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la SARL Rance Motoculture.

L'achat de la nouvelle remorque pour un montant HT de 3 125 € sera imputé en section d'investissement à l'article 2182-34.

Vote :

Monsieur Hamon a voté contre

12 voix pour

54/2019 – VOIRIE IMPASSE DE L'ÉCOLE

Le marché de réfection de la voirie de l'impasse de l'école avec évacuation des eaux pluviales est attribué à l'entreprise la moins disante, à savoir l'entreprise Even de Pleurtuit, pour un montant HT de 16 067.20 €. Cependant il est précisé que le CC1 devra être central, cet élément sera à confirmer avant acceptation du devis.

Cette somme sera imputée en section d'investissement à l'article 2315-72.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

55/2019 – VOIRIE LA MARE AUX RENARDS

Dinan Agglomération a été désigné Maître d'Ouvrage unique pour la réalisation des travaux de voirie sur son territoire et de la voirie : La Mare aux Renards de La Vicomté sur Rance.

Dinan Agglomération a lancé une consultation aux entreprises pour les travaux de voirie et l'entreprise Colas de Miniac Morvan a été retenue pour la rue de la Mare aux Renards pour un montant HT de 16 796.33 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'offre de Dinan Agglomération.

Ces travaux seront imputés à la section d'investissement à l'article 2315-72.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

56/2019 – REHABILITATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réhabilitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire suivant l'estimation réalisée par le cabinet d'architecte Atelier du Marais pour un montant total de 84 200.00 € HT, décliné comme suit :

- Lot n°1 GROS ŒUVRE – DEMOLITION : 8 000.00 € HT
- Lot n° 2 SERRURERIE : 4 000.00€ HT
- Lot n° 3 MENUISRIES EXTERIEURES : 5 200.00 € HT
- Lot n° 4 MENUISRIES INTERIEURES : 7 500.00 € HT
- Lot n° 5 CLOISONS/DOUBLAGE/ISOLATION : 14 000.00 € HT
- Lot n° 6 FAUX PLAFONDS : 3 500.00 € HT
- Lot n° 7 REVETEMENTS DE SOLS : 8 500.00 € HT
- Lot n° 8 REVETEMENTS MURAUX : 7 500.00 € HT
- Lot n° 9 COURANT FORT / FAIBLE : 18 000.00 € HT
- Lot n° 10 PLOMBERIE / SANITAIRES / VMC : 8 000.00 € HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager au nom de la Commune, pour ce dossier et à accomplir toutes les formalités afférentes.

Vote :

Monsieur Hamon a voté contre

12 voix pour

57/2019 – DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Suite aux différentes subventions demandées et aux travaux prévus par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'ajouter des crédits supplémentaires :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
2313-15	Couverture école	+ 1 225,23 €	1322-45	Contrat de Pays (Région)	+ 21 786,00 €
2031-75	Honoraires Architecte Garderie	+ 13 744,80 €	1321-75	Subventions Garderie DSIL	+ 23 576,00 €
2313-75	Travaux garderie	+ 27 387,73 €	1328-75	Subvention CAF Garderie	+ 12 630,00 €
2315-72	Marre aux renards	+ 20 155,60 €	16818-75	Prêt à taux 0 CAF Garderie	+ 12 630,00 €
2182-34	Remorque benne	+ 3 750,00 €			
2315-72	Voirie impasse de l'école	+4 358,64 €			
	TOTAL	+ 70 622,00 €		TOTAL	+ 70 622,00 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

58/2019 – DIAGNOSTIC RADON ÉCOLE

Conformément à la réglementation concernant les ERP, il est obligatoire de réaliser tous les dix ans un diagnostic Radon. CEDI2M est le prestataire retenu pour effectuer ce diagnostic, pour la somme de 630.00 € TTC

Cette prestation sera imputée à la section de fonctionnement à l'article 611.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

59/2019 – CONTRÔLES DE SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DES AIRES DE JEUX

L'Apave a été retenu pour réaliser les contrôles de sécurité des aires de jeux et des équipements sportifs de la commune et de l'école.

Forfait aires de jeux commune + école : 192.00 € TTC

Équipements sportifs commune + école : 264.00 € TTC

Cette dépense sera imputée à la section fonctionnement à l'article 611.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

60/2019 – RÉTROCESSION DE LA VOIRIE ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT LE CLOS ROLLAND

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la voirie et de l'éclairage public du lotissement Le Clos Rolland. Cette rétrocession sera conditionnée par la bonne réalisation des travaux et la fourniture des documents de conformité.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

61/2019 – REVITALISATION DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Dans le cadre du projet académique de l'Éducation Nationale de revitalisation des bibliothèques scolaires, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal de contribuer à cette revitalisation à hauteur de 1 000 €.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

62/2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL

Pour pouvoir verser le fond de 1 000 € à l'Académie dans le cadre du projet de revitalisation des bibliothèques scolaires, il convient de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement du budget principal.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Crédits à ouvrir</i>		<i>Crédits à réduire</i>	
6573-8 Subvention autre organisme public	+1 000.00 €	022 Dépenses imprévues	- 1 000.00 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

63/2019 – INDEMNITÉ DES ÉLUS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 1^{er} janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes et Conseillers délégués comme suit :

- Maire : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4 Adjointes : 5.26 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4 conseillers délégués : 2.99 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

EXCES DE VITESSE AU BOURGNEUF

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier de Madame Le Calvez concernant la vitesse des voitures au Bourgneuf,

a proposé de rétrécir la voirie par l'installation de chicanes. Il est précisé que des tracteurs empruntent cette voie et qu'il conviendra de s'assurer que le rétrécissement ne les empêche pas de circuler.

Séance levée à 22h30

**FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2019**

DELIBERATION N° 45/2019 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

DELIBERATION N° 46/2019 – ALSH MUTUALISÉ

DELIBERATION N° 47/2019 – ALARME INCENDIE

DELIBERATION N° 48/2019 – COUVERTURE ÉCOLE HÉLENE RAGUENEL

DELIBERATION N° 49/2019 – COUVERTURE SALLE DES FÊTES

DELIBERATION N° 50/2019 - PORT DE LYVET : BORNES ÉLECTRIQUES

DELIBERATION N° 51/2019 – SANI BROYEUR ÉGLISE

DELIBERATION N° 52/2019 – VMC BIBLIOTHEQUE

DELIBERATION N° 53/2019 – ACHAT D'UNE REMORQUE BENNE

DELIBERATION N° 54/2019 – VOIRIE IMPASSE DE L'ÉCOLE

DELIBERATION N° 55/2019 – VOIRIE DE LA MARE AUX RENARDS

DELIBERATION N° 56/2019 – REHABILITATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / EXTRASCOLAIRE

DELIBERATION N° 57/2019 – DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

DELIBERATION N° 58/2019 – DIAGNOSTIC RADON ÉCOLE

DELIBERATION N° 59/2019 – CONTRÔLE SÉCURITÉ ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRE DE JEUX

DELIBERATION N° 60/2019 – RÉTROCESSION VOIRIE ET ÉCLAIRAGE LOT LE CLOS ROLLAND

DELIBERATION N° 61/2019 – REVITALISATION DES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES

DELIBERATION N° 62/2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N° 63/2019 – INDEMNITÉ DES ÉLUS

SIGNATURES (19/06/2019)

RUCET JEAN-LOUIS	
LEMOINE Claude	